



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**Début de séance : 19 h 00**

Affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

#### **Etaient présents :**

- M. GICQUEL, M. TURANO, Mme MAGNE, M. GAILHAC, Mme LEHOUT POSMANTIER ; M. SEGALAT, Mme HERBERT, M. DROUVILLE, Mme CERTIN, M. CRON, M. BOCCARA, M. VAN DEN AKKER, Mme MENOUE, M. BENOIT, M. MIROUDOT, M. MAZURE, Mme LYET, Mme EL HARTI, Mme GONNET, Mme LONGUEVE, Mme GIRARD, M. MATOBO, Mme GUEGAN-ROS, Mme YANGO, Mme MINART, M. SCAGLIOSO, - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON, Mme OUTIN - « **Charenton Passionnément** »
- M. RAMBAUD, Mme DENIS - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

#### **Etaient excusés :**

- Mme GRUBER, M. LEGUIL, Mme YAHIAOUI, M. SZERMAN, M. TRABELSI, Mme MARGO - « **Charenton Demain** »
- M. TOURCHIK - « **Charenton Passionnément** »

**Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur MIROUDOT

**Adoption du Procès-verbal séance du 25 mai 2022**

**Rapporteur :** Monsieur GICQUEL

**Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**

**Rapporteur :** Monsieur GICQUEL

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**1) Précision des conditions d'occupation de l'emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_061**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les précisions des conditions d'occupation de l'emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants

**2) Précision des conditions d'occupation de l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services en charge de la culture, des sports, de la jeunesse et de la prévention-médiation.**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_062**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les précisions des conditions d'occupation de l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services en charge de la culture, des sports, de la jeunesse et de la prévention-médiation.

**3) Modification de la délibération n° 2014-118 du 16 octobre 2014 portant création de l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint en charge du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du pôle des solidarités.**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_063**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification de la délibération n° 2014-118 du 16 octobre 2014 portant création de l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint en charge du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du pôle des solidarités

**4) Modification n°1 à l'accord cadre relatif à l'organisation du temps de travail pour les agents de la ville de Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_064**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification n°1 à l'accord cadre relatif à l'organisation du temps de travail pour les agents de la ville de Charenton-le-Pont  
L'accord cadre relatif au temps de travail ainsi modifié et ses annexes entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**5) Adhésion au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG) pour la mise en œuvre d'une médiation préalable obligatoire (MPO) à la saisine du juge administratif dans certains litiges relatifs aux décisions administratives individuelles**

**Rapporteur : Madame MINART**

**Délibération DEL\_2022\_065**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne d'Île-de-France (CIG) pour les litiges concernés.

## 6) Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame MINART

Délibération DEL\_2022\_066

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, des suppressions et des créations des postes comme suit :

Suppression	Création	Commentaire	Secteur	Fonction
1 Attaché principal	1 Attaché	Transformation pour requalification du besoin	Administration générale et affaires règlementaires	Adjoint au Directeur
1 Technicien	1 Ingénieur	Transformation pour requalification du besoin	Aménagement Espaces publics	Adjoint en charge des études et de la conduite d'opérations des Espaces Publics
1 Attaché de conservation du patrimoine	1 Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème cl	Recrutement sur un grade différent	Archives	Responsable des Archives
	67 Adjoint d'animation	Annualisation et intégration des animateurs ALSH dans les effectifs permanents	Enfance	Animateurs ALSH
	2 Apprentis	Recensement des besoins	Nature et Jardins Petite Enfance	Jardinier Educateur de jeunes enfants
1 Directeur Général Adjoint des services		Mise à jour du tableau des emplois permanents en cohérence avec les emplois pourvus		
1 Attaché hors classe				
3 Attaché principal				
2 Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> cl				
3 Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> cl				

6 Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl		
1 Ingénieur en chef de classe normale		
10 Agent de maîtrise principal		
12 Agent de maîtrise		
4 Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl		
2 Assistant socio-éducatif		
3 Educateur de jeunes enfants		
1 ASEM principal de 1 <sup>ère</sup> cl		
1 Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> cl		
1 Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> cl		
1 Médecin		
4 Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		
10 Auxiliaire de puériculture de classe normale		

4 Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> cl		
7 Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> cl		
1 Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> cl		
1 Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> cl		
2 Bibliothécaire principal		
2 Professeur d'enseignement artistique hors classe		
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale		
4 Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> cl		
1 Directeur principal de police municipale		
1 Chef de police		
6 Assistantes Maternelles		

### **7) Modification de la majoration de l'indemnité des élus**

**Rapporteur : Monsieur GICQUEL**

**Délibération DEL\_2022\_067**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions « Vivons mieux à Charenton » - « Charenton pour tou-te-s »), la modification de la majoration d'indemnités pour les deux premiers Maire-adjoints.

### **8) Détermination des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction (par concession de logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte)**

**Rapporteur :**

**Délibération DEL\_2022\_068**

Le Conseil Municipal a déterminé, à l'unanimité, les emplois pouvant donner lieu à attribution d'un logement de fonction, par concession de logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte.

Il a ajouté à la liste des emplois ouvrant attribution d'un logement par convention d'occupation à titre précaire avec astreinte, le poste de Directeur d'un multi-accueil :

6 rue du Port aux Lions – F4 – 94 m<sup>2</sup>

### **9) Attribution d'une subvention de 1 210 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2022**

**Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER**

**Délibération DEL\_2022\_069**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement au Centre Communal d'Action Sociale une subvention au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 1 210 000 €.

### **10) Approbation du Compte de Gestion 2021 de la Commune établi par Madame la Comptable Publique du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur-des-Fossés**

**Rapporteur : Monsieur MIROUDOT**

**Délibération DEL\_2022\_070**

Le Conseil Municipal a déclaré, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention « Charenton pour tou-te-s »), que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2021 dressé par le Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Maur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **11) Approbation du Compte Administratif de la Commune – Année 2021.**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_071**

Le Conseil Municipal a approuvé, sous la présidence de Monsieur TURANO, à la majorité (4 contre « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton », « Construire l'avenir à Charenton » et 3 abstentions « Charenton Passionnément ») le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2021.

### **12) Affectation définitive des résultats 2021 – Budget Commune 2022**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_072**

Le Conseil Municipal a confirmé, à la majorité, la reprise anticipée des résultats 2021 selon les conditions ci-dessous :

- Résultat de fonctionnement 2021 : 9 661 363,33 €  
Ce résultat est repris intégralement en recettes au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- Résultat d'investissement 2021 : 24 177 429,00 €

Ce résultat est repris intégralement en recettes au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Pour information sur la formation du résultat d'investissement :

Résultat d'investissement 2021 : 24 177 429,00 €  
 Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 : - 6 565 247,42 €  
 Résultat net d'investissement 2021 : 17 612 181,58 €

### **13) Décision Modificative n° 1/2022 du Budget Principal de la Commune**

**Rapporteur : Monsieur SEGALAT**

**Délibération DEL\_2022\_073**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions « Construire l'avenir à Charenton » - « Charenton pour tou-te-s »), l'ajustement et l'ouverture des crédits, par la Décision Modificative n° 1/2022.

La Décision Modificative n° 1/2022 du Budget Principal de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes à trois millions deux cent trente-deux mille trente-neuf euros.

### **14) Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 1 717 000 € souscrit par IMMOBILIÈRE 3F dans le cadre de l'opération de construction de 11 logements sociaux au 25, quai des Carrières, liée au Contrat de Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations n°133983**

**Rapporteur : Monsieur TURANO**

**Délibération DEL\_2022\_074**

Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, une garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 717 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 133983 constitué de sept lignes de prêts.

### **15) Approbation du choix du concessionnaire de service public pour l'exploitation du multi-accueil Bleu et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de concession**

**Rapporteur : Madame MENOUE**

**Délibération DEL\_2022\_075**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité (2 contre « Charenton pour tou-te-s » - « Construire l'avenir à Charenton » et 2 abstentions « Construire l'avenir à Charenton » - « Vivons mieux à Charenton »), le choix de la société « People & Baby » en tant que concessionnaire du service public de gestion et d'exploitation du multi-accueil Bleu et autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public avec la Société « People & Baby ».

### **16) Présentation du rapport annuel 2021 de la Commission Ville et HandicapS**

**Rapporteur :**

**Délibération DEL\_2022\_076**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2021 de la « Commission Ville et HandicapS ».

### **17) Création d'une redevance relative au stationnement des enseignants du premier degré des écoles publiques de Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ**

**Délibération DEL\_2022\_077**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'une redevance relative au stationnement des enseignants des écoles publiques du premier degré dans les parcs en ouvrage rattachés aux écoles (Conflans, Valmy maternelle et Champ des Alouettes) comme suit :  
 - quatre roues motorisé : 60 euros par trimestre scolaire (sept-déc. ; janv.- mars ; avril-juillet)

- deux-roues motorisé : 21 euros par trimestre scolaire (sept-déc. ; janv.- mars ; avril-juillet)

**18) Approbation du dispositif de soutien scolaire renforcé pour les élèves dans les écoles publiques élémentaires de Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ**

**Délibération DEL\_2022\_078**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le dispositif « Pass Réussite » qui renforce le taux d'encadrement des enfants.

**19) Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre la Ville de Charenton-le-Pont et la Direction académique du Val de Marne relative au dispositif "Vacances apprenantes"**

**Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ**

**Délibération DEL\_2022\_079**

Le Conseil Municipal a approuvé et autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Charenton-le-Pont et la Direction académique du Val de Marne relative au dispositif "Vacances apprenantes".

**20) Remboursement des frais de déplacements d'une élue municipale dans le cadre d'un voyage à Avignon pour le Festival**

**Rapporteur : Madame GRUBER**

**Délibération DEL\_2022\_080**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la prise en charge par la collectivité, sur présentation de justificatifs des frais de transports, engagés à l'occasion du déplacement à Avignon de Madame Delphine HERBERT dans le cadre des prochaines programmations culturelles de la ville de Charenton-le-Pont.

**21) Remboursement des frais de déplacements de deux élues dans le cadre d'un voyage à Berlin organisé avec le comité de jumelage**

**Rapporteur : Monsieur SCAGLIOSO**

**Délibération DEL\_2022\_081**

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, la prise en charge par la collectivité sur présentation de justificatifs, des frais de transports engagés à l'occasion du déplacement à Berlin de Mesdames Rachel GRUBER et Adra EL HARTI dans le cadre de la collaboration du jumelage existant entre cette ville et Charenton-le-Pont.

**22) Attribution d'une subvention d'aide à la création à la Compagnie Miss O'Youk pour le spectacle "En l'Air" et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention afférente**

**Rapporteur : Madame HERBERT**

**Délibération DEL\_2022\_082**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'aide à la création à la Compagnie Miss O'Youk permettant l'attribution de la somme de 3 300 € pour le spectacle dont le titre provisoire est en « En l'air ».

**23) Actualisation des tarifs applicables aux usagers des médiathèques de Charenton-le-Pont à partir du 1er septembre 2022**

**Rapporteur : Madame HERBERT**

**Délibération DEL\_2022\_083**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs applicables aux usagers des médiathèques de Charenton-le-Pont comme suit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

<b>Tarifs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Résidents*</b>	<b>Extérieurs</b>
Demandeur d'emploi et RSA, personnes en situation de handicap, jeunes scolarisés à Charenton-le-Pont) (Justificatif demandé)	Gratuit	<b>Gratuit</b>
0-14 ans	Gratuit	6,00€
15-25 ans	Gratuit	10,00€
26 ans et +	Gratuit	20,00€
Remplacement carte lecteur	4,00€	4,00€
Collectivités (Écoles, Centres de loisirs, crèches...)	Gratuit	Gratuit
Photocopie et Impression Noir & Blanc	0,10€	0,10€
Photocopie et Impression Couleurs	0,30€	0,30€

**\*Résidents : Domiciliés sur la commune de Charenton-le-Pont**

**24) Modification du règlement intérieur du conservatoire municipal de musique André Navarra**

**Rapporteur : Madame LONGUEVE**

**Délibération DEL\_2022\_084**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur du Conservatoire municipal de musique André Navarra.

**25) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat du bien cadastré A N°72 sis 170, rue de Paris à Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération DEL\_2022\_085**

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du bien situé 170, rue de Paris à Charenton-le-Pont, cadastré section A n°72, d'une superficie de 412 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 200 000 € à majorer des honoraires (32 038,76 €) et des frais d'actes.

**26) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de cession du bien cadastré section A n°72 sis 170, rue de Paris à Charenton-le-Pont**

**Rapporteur : Monsieur GAILHAC**

**Délibération DEL\_2022\_086**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du bien situé 170, rue de Paris à Charenton-le-Pont, cadastré section A n°72, d'une superficie de 412 m<sup>2</sup>, auprès de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, pour un montant de 3 200 000 € à majorer des honoraires (32 038,76 €) et des frais d'actes.

**27) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département du Val-de-Marne et la Ville de Charenton-le-Pont pour les travaux de requalification de la rue du Pont entre le quai des Carrières et la rue de Paris.**

**Rapporteur : Monsieur TURANO**

**Délibération DEL\_2022\_087**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département du Val-de-Marne à la Ville de Charenton-le-Pont pour les travaux de requalification de la rue du Pont entre le quai des Carrières et la rue de Paris.

**28) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°8 au marché public de Performance Énergétique pour les Bâtiments dont le titulaire est la Société CRAM.**

**Rapporteur : Monsieur CRON**

**Délibération DEL\_2022\_088**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à signer l'avenant n°8 relatif au marché de Performance Énergétique et tous les documents qui en découlent.

**29) Actualisation des plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2023**

**Rapporteur : Monsieur TURANO**

**Délibération DEL\_2022\_089**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'actualiser les plafonds tarifaires de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023 dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de la pénultième année, source INSEE.

catégorie	procédé technique	superficie	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023 modifiés
les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes	non numérique	= ou < 50m <sup>2</sup>	16,20	16,2	<b>16.70</b>
	numérique	= ou < 50m <sup>2</sup>	48,60	48,6	<b>50</b>
	non numérique	= ou > 50m <sup>2</sup>	32,40	32,4	<b>33,3</b>
	numérique	= ou > 50m <sup>2</sup>	97.20	97.20	<b>99,9</b>
les enseignes	non numérique	< ou = à 7m <sup>2</sup>	Exonéré	Exonéré	<b>Exonéré</b>
		> à 7m <sup>2</sup> et < ou = à 12m <sup>2</sup>	16,2	16,2	<b>16.70</b>
		> à 12m <sup>2</sup> et < ou = à 50m <sup>2</sup>	32,4	32,4	<b>33,3</b>
		> à 50 m <sup>2</sup>	64,8	64,8	<b>66,6</b>

**30) Présentation des rapports d'activités 2021 des Délégations de Service Public confiées à la Société LOISEAU MARCHES, à la Société EFFIA, à la Société LES CHAPERONS ROUGES et à la Société PEOPLE AND BABY**

**Rapporteur :**

**Délibération DEL\_2022\_090**

Le Conseil Municipal a pris acte de la mise à disposition des rapports d'activité 2021 suivants pour les délégations de service public confiées à :

- la Société LOISEAU MARCHES pour l'exploitation du marché d'approvisionnement du Centre,
- la Société EFFIA pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie,
- la Société LES CHAPERONS ROUGES pour la gestion du multi-accueil Bleu et à la société PEOPLE AND BABY pour la gestion du multi-accueil Simone Veil.

**Fin de séance : 21 h 45**

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables  
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**